

Avis n° 2011/11-04 relatif
à l'habilitation des Écoles nationales supérieures des
techniques industrielles et des mines d'Albi-Carmaux,
Alès, Douai et Nantes,
à délivrer des titres d'ingénieur diplômé

Objet :

F : changements importants de cursus conduisant à des titres d'ingénieurs habilités

- Vu le rapport établi par Maurice Pinkus et Patrick Gerlier (membres de la CTI), et présenté lors de la séance plénière du 8 novembre 2011

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

La CTI a noté que des changements importants de leurs cursus et modalités de recrutement sont intervenus dans les Écoles nationales supérieures des techniques industrielles et des mines (ENSTIM) ; elle a demandé aux écoles d'Alès, Douai et Nantes de lui transmettre un dossier concernant cette évolution très significative de leurs cursus par rapport à ceux pour lesquels elles étaient habilitées. L'évolution de l'école d'Albi-Carmaux a été visée par la CTI à l'occasion du renouvellement de l'habilitation d'une formation (Avis n° 2011/05-02).

La CTI a analysé les dossiers transmis par les écoles d'Alès, Douai et Nantes.

Évolution des formations

Les ENSTIM ont décidé d'abandonner le recrutement (qui leur était assez spécifique) à Bac+1 à l'issue de l'année de Maths Sup, pour passer à un nouveau mode de recrutement à Bac+2, avec un cursus conçu en trois ans au lieu de quatre.

Cette évolution du recrutement était déjà engagée depuis plusieurs années, avec une augmentation très régulière depuis 2002 des recrutements à Bac+2 et une diminution progressive des recrutements à Bac+1, avec un croisement en 2009.

Désormais, les Écoles recrutent les élèves des Classes Préparatoires MP, PC, PSI à partir des épreuves écrites du concours commun Mines Ponts, avec des épreuves orales spécifiques ; les élèves de la filière PT sont recrutés via certaines épreuves de la banque PT, l'oral étant commun avec les autres filières ; les élèves de la filière TSI sont recrutés par le concours commun polytechnique.

La CTI note que les trois écoles examinées ont des organisations pédagogiques assez distinctes. Elles affirment toutes que le profil visé pour leurs ingénieurs diplômés est inchangé.

L'école de Douai précise que les actions à mettre en œuvre dans le cadre de la réorganisation « montrent l'ampleur et les ambitions de la réforme qui sera mise en place en

2012-2013 dès lors que les travaux et les réflexions des différents groupes seront terminés ». Le dossier envoyé fait donc état d'une première étape dans l'adaptation.

L'école d'Alès indique que la refonte a été facilitée « par le fait qu'une proportion croissante des élèves était déjà recrutée après Maths Spé et que les adaptations pédagogiques avaient été réalisées de longue date ». L'école rappelle que dans l'ancien modèle, la première année comportait des stages de mise en situation, qui sont supprimés dans le nouveau système.

L'école de Nantes présente une situation similaire à Alès. Le dossier reprend d'ailleurs des formulations très proches.

La CTI **note** avec intérêt l'orientation prise par les écoles vers un renforcement de la pédagogie par projet (mise en place d'un projet par semestre, dont un projet sociétal).

En revanche, elle note que l'affectation des crédits ECTS est en général à revoir (semestres n'atteignant pas ou dépassant les 30 crédits ECTS, affectation uniforme par UE sans réelle évaluation de la charge de travail).

Les fiches RNCP des 3 écoles sont assez interchangeables, les compétences décrites sont très générales, avec une quasi absence de compétences spécifiques à chaque école. La CTI reconnaît l'intérêt pour les écoles de bénéficier d'une politique commune harmonisée, mais invite chacune à définir sa spécificité et à la décrire plus efficacement dans les fiches RNCP.

La CTI rappelle aussi que le recentrage sur trois ans ne peut en aucun cas se traduire par une augmentation du volume horaire encadré des élèves au-delà des 2000 heures préconisées.

Enfin, la CTI regrette que les écoles n'aient pas pris l'initiative de l'informer de leur évolution, ce qui indique une relative **ignorance des exigences liées à l'accréditation** ; cette impression est renforcée par l'absence totale (Alès et Nantes) ou la présence anecdotique et enfouie (Albi-Carmaux, Douai) sur les sites des écoles, de référence à la CTI et à l'habilitation de leurs titres d'ingénieurs.

En conséquence, la Commission **prend acte** de la mise en place des nouveaux cursus en 3 ans avec recrutement à Bac+2. Elle note qu'ils seront complètement effectifs d'ici 2 ou 3 ans ; leur évaluation finale sera donc faite à l'occasion du prochain renouvellement périodique des habilitations.

La CTI recommande aux écoles de :

- mettre à jour les fiches RNCP ;
- revoir la répartition des crédits ECTS ;
- expliciter dans leur communication les références à l'habilitation de leurs titres d'ingénieur ;
- ne pas dépasser les 2000 heures d'enseignement encadré en 3 ans.

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 8 novembre 2011

Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 13 décembre 2011

Le président

Bernard REMAUD